



RéCAPituLons

Commissions Administratives Paritaires Locales
28 et 30 juin 2016

Recours Évaluation Professionnelle
Catégories A – B – C

Comme chaque année, les élu-es CGT ont été sollicité-es dès la fin des évaluations. Disponibles, elles et ils ont répondu aux interrogations des collègues, analysé avec eux les comptes rendus d'évaluation (permettant parfois à ce stade d'obtenir quelques modifications sur les appréciations littérales), proposé des rédactions de recours devant l'autorité hiérarchique, assuré le suivi rigoureux des délais de procédure, élaboré les recours en CAPL en accord avec les collègues puis défendu les dossiers qui leur étaient confiés avec rigueur et déterminations avant d'en rendre compte aux intéressé-es dès la fin des CAPL.

A la demande des élu-es CGT, l'Administration a rappelé le dispositif de répartition des réductions d'ancienneté :

- Les commissions départementales qui existaient auparavant (par catégorie ou structures ou métiers) ont été supprimées.
- Les entiers (Nombre de réductions de 2 ou 1 mois par rapport au nombre de collègues à évaluer) ont été communiqués aux responsables de services.
- Le total des rompus (Exemple : 5 B à évaluer dans un service cela donne : $5 \times 20\% = 1$ réduction de 3 mois + $5 \times 50\% = 2,5$ réductions de 1 mois soit 2 réductions de 1 mois et 0,5 mois mis en réserve au titre des rompus) a été mis à disposition de la commission d'harmonisation, seule commission qui s'est tenue parce qu'obligatoire.
- Les demandes supplémentaires des chefs de service ont ensuite été examinées par la Direction en formation CODIR (Comité de Direction) sur la base des rapports écrits des chefs de service.

Comme nous faisons valoir les différences rédactionnelles qui existent entre les différent-es chef-fes de service (du laconique au dithyrambique), l'Administration nous a répondu qu'elle examinait tous les dossiers de la même façon.

La CGT a une nouvelle fois critiqué le système d'évaluation à partir de mérites comparés mettant les agents en concurrence permanente à l'opposé d'une juste appréciation du travail et des qualités mises en œuvre par les agents ([Cf. Déclarations liminaires](#)).

La CAPL étant amenée à voter sur les propositions de l'administration, les élu-es CGT ont voté « pour » dès lors que les propositions de l'administration répondaient en totalité à la demande des collègues, contre dans le cas contraire.

Après évocation de l'ensemble des dossiers, les séances ont été suspendues par l'administration pour lui permettre de délibérer. Ce n'est qu'à son retour qu'elle a communiqué ses décisions et que les votes sont intervenus.

NB. La différence entre le nombre d'appels et les résultats présentés pour les 3 CAPL s'explique par le fait que le recours pouvait porter sur les résultats obtenus, le profil croix, l'appréciation générale et/ou les réductions/valorisations.

- ② 29 recours (A, B et C confondus)
- ② 10 collègues ont confié la défense de leur dossier à la CGT
- ② Les élu-es CGT ont obtenu des améliorations de l'évaluation pour 6 dossiers sur les 10 défendus.

Agentes & Agents

Nombre de collègues évalués : 429 (428 en échelon variable, 1 en échelon terminal)

7 dossiers (contre 13 l'an dernier) ont fait l'objet d'un recours devant l'autorité hiérarchique (2 admissions partielles et 5 rejets totaux notamment du fait que l'autorité hiérarchique n'accorde pas de mois de réduction d'ancienneté en accord avec les syndicats).

La CAPL a examiné 5 recours (contre 4 l'an dernier).

- 1 recours portait sur le CREP et la réduction/valorisation
- 2 recours portaient sur le profil-croix, l'appréciation générale et la réduction/valorisation
- 2 recours portaient sur la réduction/valorisation

La réserve était composée de 14 réductions de 1 mois et 8 réductions de 2 mois !

La Présidente de la CAPL Mme Roger a indiqué que ce volume disponible important était principalement le fait des nombreux départs en retraite qui ne « consomment » pas de mois de réduction au sens du dispositif.

Après avis de la CAPL :

- 1 collègue a obtenu une modification de son profil-croix
- 3 collègues ont obtenu une réduction de 2 mois
- 1 collègue n'a rien obtenu
- 14 réductions de 1 mois et 5 réductions de 2 mois n'ont pas été utilisées

Sur les 5 dossiers examinés en CAPL, la CGT n'était mandatée pour aucun dossier.

Contrôleuses & Contrôleurs

Dès l'ouverture de la séance (11h30) les OS ont protesté vigoureusement contre une convocation un jour de mouvement social (action contre la loi travail) et à 11h pour 15 recours !

Argument appuyé lors de notre déclaration liminaire.

Nombre de collègues évalués :

- 684 (635 en échelon variable, 49 en échelon terminal)
- 20 dossiers ont fait l'objet d'un recours devant l'autorité hiérarchique (7 rejets partiels et 13 rejets totaux notamment du fait que l'autorité hiérarchique n'accorde pas de mois de réduction d'ancienneté en accord avec les syndicats).

La CAPL a examiné 15 recours (comme l'an dernier) :

- 4 dossiers en C2, 5 en C1 et 6 en CP.
- 12 collègues demandaient une valorisation ou réduction la plus large possible
- 5 collègues demandaient la modification de l'appréciation générale
- 4 collègues demandaient l'amélioration de leur profil croix

La réserve était composée d'un volume de 10 réductions de 1 mois et 2 de 2 mois (pour rappel 12 réductions de 1 mois et 4 de 2 mois en 2015)!

La CGT avait été mandatée pour défendre 5 dossiers (sur les 15).

Résultat : 3 réductions de 1 mois obtenues ; 2 dossiers déboutés.

Après avis de la CAPL :

- 8 collègues ont obtenu une réduction d'un mois
- 2 collègues ont obtenu une réduction de deux mois
- 1 collègue a vu son profil croix amélioré
- 1 collègue a obtenu une modification de l'appréciation générale
- 4 collègues n'ont rien obtenu

2 réductions de 1 mois n'ont pas été utilisées.

Cette année, pour l'ultime CAPL de recours d'évaluation*, la Direction nous a laissé poliment argumenter sur les dossiers. A part sur 2 d'entre eux plus sensibles que les autres, aucun débat n'a pu être tenu. Après une suspension de séance, l'Administration nous a délivré ses décisions.

Nous vous rappelons que la valeur professionnelle et la manière de servir de l'agent étaient appréciées au moyen d'un tableau synoptique et d'une appréciation générale. La manière de servir ces rubriques avait un impact non négligeable sur l'attribution de réductions, donc sur l'évolution de la carrière de l'agent et des incidences financières.

* Pour rappel, une très bonne appréciation générale devait être en adéquation avec un très bon profil croix pour obtenir une réduction. Toutefois pour les cadres B, les réductions majorations valorisations pénalisations (RMVP) sont en instance de suppression.

Nous avons respecté les demandes des agent-es et voté en conséquence.

Inspectrices & Inspecteurs

Nombre de collègues évalués : 243 (182 en échelon variable ou fixe, 61 en échelon terminal)

13 dossiers (contre 8 l'an dernier) ont fait l'objet d'un recours devant l'autorité hiérarchique (1 rejet partiel et 12 rejets totaux notamment du fait que le recours hiérarchique n'accorde pas de réduction de mois d'ancienneté en accord avec les syndicats).

La CAPL a examiné 9 recours (contre 6 l'an dernier). Un 10ème devrait être examiné en septembre.

- 1 recours portait sur le profil croix, l'appréciation générale et la réduction/valorisation
- 1 recours portait sur le profil croix et l'appréciation générale
- 1 recours portait sur le profil croix et la réduction/valorisation
- 1 recours portait sur l'appréciation générale et la réduction/valorisation
- 5 recours portaient sur la réduction/valorisation

La réserve disponible pour la CAPL était de 2 réductions de 1 mois. Aucune réduction de 2 mois n'était disponible ce que la CGT, comme l'an dernier, a fermement condamné (Sur les quatre dernières années, 1 seule réserve de 2

mois était disponible pour la CAPL).

En réponse, l'Administration a indiqué qu'elle serait attentive à notre remarque ... l'an prochain ! L'an prochain, avec la mise en place du PPCR, le dispositif actuel devrait être considérablement modifié puisque les réductions d'ancienneté devraient être supprimées et remplacées par un dispositif de primes à géométrie variable. A suivre ...

Après avis de la CAPL :

- 2 collègues ont obtenu une réduction d'un mois
- 2 collègues ont obtenu une amélioration de l'appréciation générale
- 5 collègues n'ont rien obtenu

La CGT était mandatée pour défendre 5 dossiers (sur les 9).

Résultat : admission totale pour 1 dossier (réduction de 1 mois) ; admission partielle pour 2 dossiers (modification de l'appréciation générale) et rejet pour 2 dossiers.

D'une manière générale, le nombre insuffisant de réductions disponibles a forcément pesé sur les résultats obtenus.

Vos élu-es en CAPL

Catégorie A

Franck MAINGUY (02 51 12 81 87)
François BARILLOT (02 51 12 81 88)

Catégorie B

Cécile HAURAY (02 40 55 67 15)
Marielle ARTEAUD (02 51 12 84 97)
François BAUDOUIN (02 51 25 07 94)
Patrice MARTIN (02 51 12 81 85)

Catégorie C

Patricia MASSON (02 51 12 87 30)
Christophe PAGNIER (02 51 12 87 63)
Matthieu BLIN (02 40 70 90 71)
Christophe LALAITE (02 40 91 98 03)

Contacter la CGT

- ▶ CGT Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
- ▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81
- ▶ Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr
- ▶ Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

